



GUIDE DU PARENT

2020





C'est avec grand plaisir que nous accueillons votre enfant au Boucamp cet été !!

Afin d'être en mesure de lui offrir un été mémorable en toute **SÉCURITÉ**, nous vous demandons de prendre connaissance de ce guide !

Le Boucamp offre une programmation d'activités à caractère **RÉCRÉATIF** dans un encadrement **COMPLET** et **SÉCURITAIRE**.

Il est donc important de mettre à jour le dossier de votre enfant afin d'éviter :

- Les mauvais numéros de téléphone ;
- Le manque d'informations sur les allergies ou maladies de votre enfant ;
- Le manque d'informations sur les récents problèmes de comportement ;
- Le manque d'information sur les personnes autorisées à quitter avec votre enfant.

Avant la première journée de votre enfant au Boucamp, vous devez absolument prendre connaissance de sa fiche de renseignements et nous la renvoyer une fois signée. Celle-ci vous sera envoyée par courriel.

POUR JOINDRE LE BOUCAMP :

- École Champagnat :
- Bureau de la coordination : 819 523-4505 poste 6227
- Ressource Parent-Ailes : 819 676-8722

***IMPORTANT :** Ne téléphonez pas au secrétariat de l'école, puisque personne ne pourra vous aider !

***VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LA TENUE DU CAMP EST SOUS TOUTE RÉSERVE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, ET CE, DURANT TOUT LE CAMP (veuillez vous référer à la p.13 de ce guide pour la politique de remboursement)**





TABLE DES MATIÈRES

Heures d'ouverture et de fermeture	4
Procédures d'entrée et de sortie	5
Le parfait sac à dos	7
Code vestimentaire	8
Code de vie	8
Communication avec les parents	9
Objets perdus	9
Prise de médicaments	10
Allergies	10
Ratio animateurs/enfants	11
Sortie	11
Procédure d'avertissement en cas de manquement au code de vie.....	12
Politique de remboursement et d'annulation	13
Association des camps du Québec	14
Camp de jour en santé	14
Une journée typique au Boucamp	15
Mesures sanitaires (COVID-19)	17
Saviez-vous que ?	19



Heures d'ouverture et de fermeture

- Pour la période du 22 juin au 7 août
- Du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30
- Service de garde : 7h30 à 9h et 16h à 17h30
- Activités structurées dans les groupes : 9h à 16h
- Les groupes sont de retour au camp à 15h30 !





Procédures d'entrée et de sortie du Boucamp

- En raison de la COVID-19, nos procédures d'entrée et de sortie du Boucamp ont changé.
- Effectivement, le matin lorsque vous venez reconduire votre enfant durant le service de garde (7h30 à 9h), l'animateur en charge de la table des présences sera à l'extérieur du site du Boucamp afin d'accueillir votre enfant.
- Pour ce qui est de la signature, ce sera l'animateur qui sera chargé de cette tâche lorsque vous viendrez reconduire votre enfant, afin de minimiser les contacts avec notre personnel. Après cette signature, votre enfant pourra se diriger vers sa classe (lorsque le service de garde est à l'intérieur) ou sous son chapiteau (lorsque le service de garde est à l'extérieur).
- Pour les parents, il ne sera donc pas possible d'entrer à l'intérieur de l'école, sauf sous rendez-vous avec la coordination.
- En raison des mesures sanitaires mises en place, le nombre de personnes étant autorisées à quitter avec votre enfant sera réduit à 3 personnes (incluant les parents). Vous devrez indiquer ces personnes lors de l'inscription de votre enfant pour l'édition 2020 du Boucamp.
- Une **PIÈCE D'IDENTITÉ** sera demandée à toute personne qui viendra chercher l'enfant afin de s'assurer qu'elle est bien autorisée à venir le chercher. **SVP, transmettre le message aux personnes concernées.**
- Si vous permettez à votre enfant de revenir seul à la maison, vous devez l'indiquer sur la fiche de renseignements, si ce n'est pas déjà fait. Cette même fiche vous sera envoyée par courriel avant le début du camp. Vous devrez alors la signer afin de vous assurer que les informations sont exactes.





Procédures d'entrée et de sortie du Boucamp (suite)

- Lorsque vous venez reconduire votre enfant au Boucamp en dehors des heures de service de garde (après 9h), vous devez appuyer sur la sonnette se trouvant à l'entrée du Boucamp afin d'indiquer votre présence et un membre de l'équipe de la coordination viendra accueillir votre enfant et s'occupera de la signature dès l'arrivée de l'enfant dans son groupe.
- Lorsque vous venez chercher votre enfant durant la journée, soit hors des heures du service de garde du soir (de 16h à 17h30), vous devez **OBLIGATOIREMENT** appeler au bureau de la coordination (819 523-4505 - Poste 6227) afin de nous aviser que vous venez chercher votre enfant. Cela nous permettra de faire venir votre enfant près de la porte. Advenant le cas où le groupe de votre enfant ne se trouve pas sur le site du camp de jour lors de votre appel, vous en serez informé.
- Lorsque vous venez chercher votre enfant lors du service de garde du soir (de 16h à 17h30), vous devez vous présenter à la table des présences (en respectant le 2m de distance) et informer la personne responsable du nom de l'enfant que vous venez chercher.
- La signature apposée par l'animateur s'applique aussi lors du départ de votre enfant.

*Veuillez prendre note que le personnel du camp de jour est responsable de l'enfant dès la signature du registre des présences à son arrivée le matin. Le personnel du camp de jour n'est plus responsable de l'enfant dès la signature du registre des présences à son départ.

- Si vous avez besoin de rencontrer un membre de la coordination, cela est possible sur rendez-vous seulement.
- Advenant le cas où l'équipe de la coordination ait besoin de vous rencontrer, elle communiquera avec vous par téléphone pour fixer un rendez-vous !





Le parfait sac à dos !

Il doit être parfait chaque jour pour permettre à votre enfant de participer à toutes les activités !

En raison de la pandémie, nous vous demandons de fournir à votre enfant un sac à dos comportant tous les items suivant. Celui-ci devra le laisser au camp de jour tout l'été afin d'éviter le plus possible le voyageement des objets personnels :

- Un chapeau/casquette ;
- Une bouteille d'eau réutilisable ;
- Des vêtements de rechange (sous-vêtements, pantalon ou short, chandail à manches longues ou à manches courtes, bas) ;
- Des bottes d'eau et un imperméable ;
- Maillot de bain et serviette (à rapporter à la maison chaque fois qu'utilisés) ;
- Un coffre à crayon contenant les objets suivant : Ciseaux, colle en bâton, crayons de bois et/ou crayons de feutre, aiguisoir (si nécessaire).

Nous vous demandons aussi de fournir un sac en plastique (ex : sac d'épicerie) à votre enfant afin qu'il puisse rapporter à la maison son maillot de bain et sa serviette lorsqu'utilisés.

Vous devez aussi fournir un lunch **FROID** (aucun micro-onde sur le site du Boucamp) ainsi que deux collations, chaque jour.

Comme le service de garde du matin se déroulera parfois à l'extérieur, nous vous demandons que votre enfant arrive avec sa crème solaire déjà sur lui ! Le camp de jour se charge des autres applications de crème solaire durant la journée (et de fournir cette crème solaire) !

*Notez que les jeux, les jouets, les toutous et les appareils électroniques sont interdits.

*De plus, les friandises et les boissons gazeuses sont à proscrire de la boîte à lunch.

*La crème solaire est fournie par le Boucamp, à moins d'allergies spécifiques, vous n'avez pas à apporter celle de la maison.

*Il est nécessaire d'inscrire le nom de votre enfant sur ses vêtements et objets personnels.





Code vestimentaire

- Il est recommandé que votre enfant soit vêtu en tenue sportive (short, chandail à manches courtes, espadrilles, etc.).
- Ainsi, les robes, les jupes et les souliers de type CROCS ou tous types de sandales ne sont pas admis. SEULEMENT LES ESPADRILLES SONT ACCEPTÉES.
- Les souliers à roulettes (comme ceux de marque Heelys) sont interdits.
- Il est aussi conseillé d'attacher les cheveux longs.
- Si le code vestimentaire n'est pas respecté, votre enfant ne pourra pas participer à certaines activités.

Code de vie

- Je respecte les personnes autour de moi ;
- Je respecte les consignes des animateurs ;
- Je respecte les objets et les lieux qui m'entourent ;
- J'utilise un langage adéquat ;
- Je participe aux activités proposées ou je ne dérange pas le fonctionnement du groupe ;
- Je demande la permission avant de quitter mon groupe ;
- Je porte des vêtements adéquats pour bouger, ainsi que des espadrilles en tout temps ;
- Je respecte **TOUTES** les mesures sanitaires mises en place par le Boucamp.





Communication avec les parents

Il se peut que nous ayons à communiquer avec vous au cours de l'été concernant des rapports d'accident, de comportement ou de toute autre nature. Vous serez mis au courant de la situation soit par l'animateur de votre enfant, soit par le bureau de la coordination. Vous pouvez aussi regarder sur le tableau situé près de la table des présences s'il y a des messages qui vous sont adressés.

Pour être au courant du déroulement de l'été et des messages importants, nous vous invitons à aimer notre page Facebook et à regarder le site web de la Ressource Parent-Ailes.

De plus, chaque semaine, vous recevrez une infolettre dans votre boîte courriel !

Objets perdus

À la fin de chaque semaine, une photo des objets perdus sera déposée sur la page Facebook du Boucamp. Afin de réclamer un objet perdu, vous devez en informer la personne responsable de la table de présence ou appeler la coordination.

Prenez note qu'il sera possible de réclamer un objet perdu après la dernière journée de camp à la Ressource Parent-Ailes, pour un temps seulement, après quoi, ils seront donnés à des organismes communautaires.





Prise de médicaments

Aucun animateur ne peut administrer un médicament, à l'exception de l'épinéphrine, si l'enfant ne peut le faire lui-même.

Notez que l'enfant doit porter sur lui son auto-injecteur (EpiPen, Ana-Kit) en tout temps, à moins d'une entente avec la direction du camp.

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de ne mettre aucune autre médication (Tylenol, Aspirin, Benadryl, médicament sur ordonnance) dans le sac à dos de votre enfant.

Si votre enfant doit absolument prendre une médication quotidienne sur les heures du Boucamp, SVP veuillez nous en aviser. Vous devrez signer un formulaire d'autorisation de prise d'un médicament à cet effet, incluant la posologie et la prescription (étiquette de la pharmacie). L'intervenante du camp veillera à la gestion de la prise du médicament.

Soyez sans crainte que les mesures sanitaires nécessaires seront mises en place lors de la prise du médicament !

Allergies



- Les arachides, les noix et tous les produits dérivés sont strictement interdits.
- Si nous vous informons de d'autres allergies alimentaires sur le site du Boucamp (ex : kiwis, fraises), ceux-ci ne doivent pas être inclus dans les lunchs de votre enfant.
- Si votre enfant présente une intolérance alimentaire ou qu'il est allergique à certains aliments, il sera très important d'inscrire cette précision sur la fiche de renseignements du participant.
- Sachez que tous les animateurs ont suivi un cours en secourisme (RCR-DEA) et qu'ils connaissent les mesures à prendre dans de telles situations.
- Pour les enfants atteints d'une allergie sévère qui nécessite une intervention urgente (auto-injecteur d'épinéphrine et transfert), nous vous demandons de remplir le formulaire d'autorisation de prise d'un médicament disponible auprès d'un membre de la direction.



Ratio animateurs/enfants

Camp de jour :

Enfants de 5 à 6 ans : Un animateur pour 5 enfants

Enfants de 7 à 8 ans : Un animateur pour 7 enfants

Enfants de 9 à 11 ans : Un animateur pour 10 enfants



*Veuillez prendre note que nos ratios respectent ceux de l'Association des Camps du Québec, prescrits par la Direction de la santé publique en raison de la pandémie de COVID-19.

Sorties

- Toutes les sorties du Boucamp s'effectuent entre 9h00 et 15h30.
- Advenant le cas où vous venez chercher votre enfant durant cette période, vous devez nous en aviser en appelant la coordination du Boucamp (819 523-4505 - Poste 6227)
- **Voici quelques exemples de sorties :** Parc St-Eugène, jeux d'eau Parc St-Eugène (si autorisé), randonnée dans les bois, Chalet de ski, terrain de football, etc.
- Chaque semaine, soit le mercredi, tous les groupes prennent part à des ateliers d'exploration (voir p.14-15). Nous vous suggérons lors de ses journées de venir reconduire vos enfants durant le service de garde (entre 7h30 et 9h00), surtout si le groupe a à se déplacer. Un calendrier à cet effet sera disponible sur le site de la Ressource Parent-Ailes avant le début du camp. Ces ateliers ont pour but de faire découvrir différentes activités ludiques à votre enfant.



Procédure en cas de manquement au code de vie

En cas de manquement au code de vie du Boucamp :

- **Intervention(s) de niveau 1** : Avertissement(s) et/ou rencontre(s) entre l'enfant et le(s) animateur(s) de l'enfant et, au besoin, la mise en place d'interventions tentant de résoudre la situation problématique. Possibilité de première communication avec les parents.
- **Intervention(s) de niveau 2** : Retrait du groupe, rencontre(s) avec l'intervenante et mises en place d'interventions tentant de résoudre la situation problématique accompagnées d'un *Avis au Parent*. Si la situation ne se résorbe pas, un premier et deuxième *Rapport de comportement* sera octroyé. Il est à noter qu'un premier rapport n'entraîne pas de suspension alors qu'un deuxième rapport entraîne une suspension d'une journée.
- **Intervention(s) de niveau 3** : Retrait du groupe, rencontre(s) avec l'intervenante et les parents de l'enfant. Si la situation ne se résorbe ou ne s'améliore pas, un troisième rapport de comportement sera octroyé et une suspension de l'enfant durant une semaine prendra effet.
- **Intervention(s) de niveau 4** : Un quatrième rapport de comportement entraîne automatiquement le retrait de l'enfant du camp de jour pour le reste de l'été.

*Il est à noter qu'en tout temps, l'intervenante évaluera la situation en fonction de l'unicité de la situation et que les niveaux d'intervention ne seront pas nécessairement respectés de façon hiérarchique. Somme toute, toute décision quant aux comportements problématiques est à la discrétion de l'intervenante et de la coordination du Boucamp.

*La décision d'émettre un rapport de comportement ainsi que la durée de la suspension est déterminée en fonction des critères suivants : La fréquence, l'intensité, le niveau de danger associé au comportement de l'enfant ainsi que toute situation particulière de l'enfant.

SOYEZ SANS CRAINTE QU'AU BOUCAMP, NOUS PRENONS EN COMPTE TOUTES
LES PARTICULARITÉS DES ENFANTS ET QUE NOS INTERVENTIONS SONT UNIQUES
À CHAQUE ENFANT !



Politique de remboursement ou annulation

*Le Boucamp se réfère à l'index juridique Protection du consommateur de l'Association des camps du Québec pour sa politique de remboursement.

<https://camps.qc.ca/fr/gestionnaires-de-camps/index-juridique/communication-et-administration/protection-consommateur/>

Le consommateur peut mettre fin en tout temps à une inscription à un camp. Il devra payer une pénalité uniquement si l'enfant a commencé à fréquenter le camp. Que vous ayez conclu le contrat en personne, par téléphone ou par Internet, les règles sont les mêmes.

Annulation avant le début du camp :

Le consommateur peut annuler le contrat avant le début du camp. Comme les services n'ont pas commencé à être fournis, l'annulation n'entraîne ni frais ni pénalité.

Annulation pendant le camp :

Le consommateur peut annuler le contrat au cours du séjour. Dans ce cas, il devra payer le coût des services déjà reçus, soit la somme prévue pour les jours où l'enfant a fréquenté le camp. Le commerçant qui offre le camp peut aussi exiger une pénalité. Cette pénalité correspond à la plus petite de ces deux sommes :

- 50 \$ OU ;
- 10 % du coût des services qui n'ont pas été reçus.

Dans les 10 jours qui suivent la résiliation du contrat, le commerçant doit restituer au consommateur l'argent qu'il lui doit.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QU'EN CAS D'ANNULATION DU CAMP DE JOUR PAR LE GOUVERNEMENT EN RAISON DE LA SITUATION EXCEPTIONNELLE EN LIEN AVEC LA PANDÉMIE DE COVID. LE BOUCAMP EFFECTUERA UN REMBOURSEMENT POUR LES JOURNÉES RESTANTES AU CAMP DE JOUR.



Association des camps du Québec (ACQ)

Pour une quatrième année consécutive, le Boucamp est accrédité par l'Association des camps du Québec. Nous respectons un cadre de référence comportant 21 balises (sécurité, programmation des activités, formations, etc.). Le Boucamp est évalué par un inspecteur de l'ACQ qui nous donne ensuite notre *Certificat de conformité*. Le plaisir et la sécurité de vos enfants sont notre priorité !



CAMP DE JOUR
MUNICIPAL
CONFORME

2020



Camp de jour en santé !

Le Boucamp est un camp adhérent au programme Tremplin Santé + ce qui encourage les animateurs à intégrer les saines habitudes de vie au camp de jour. Adopter une saine alimentation, miser sur l'hydratation et favoriser la diversité corporelle sont des objectifs que le Boucamp valorise. Une section pour les parents est aménagée sur le site Internet de Tremplin Santé (<http://www.tremplinsante.ca/accueil>) afin de vous aider à encourager ce mode de vie à la maison également (banque de recettes pour des lunchs santé et équilibrés et autres outils).



Une journée typique au Boucamp

Horaire	Journées régulières (lundi, mardi, jeudi)	Ateliers d'exploration (mercredi)	Vendredi thématique
7h30 à 9h00	SERVICE DE GARDE		
9h à 9h15	RASSEMBLEMENT		
AM1	Activités structurées dans les groupes respectifs	Atelier d'exploration	Activité en lien avec la thématique de la semaine
10h15	COLLATION		
AM2	Activités structurées dans les groupes respectifs	Atelier d'exploration	Activité en lien avec la thématique de la semaine
11h30 à 13h	DINER		
PM1	Activités structurées dans les groupes respectifs	Activités structurées dans les groupes respectifs	Activité en lien avec la thématique de la semaine
14H15	COLLATION		
PM2	Activités structurées dans les groupes respectifs	Activités structurées dans les groupes respectifs	Activité en lien avec la thématique de la semaine
15h30	TOUS LES GROUPES DE RETOUR AU CAMP		RASSEMBLEMENT
16h à 17h30	SERVICE DE GARDE		



Une journée typique au Boucamp (suite)

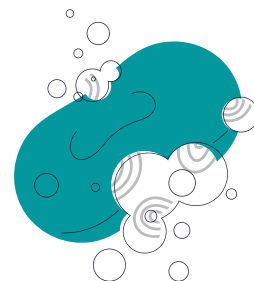
- **Activités structurées dans les groupes respectifs** : Durant les semaines de préparation, les animateurs ont créé une programmation variée, incluant des activités sportives, artistiques, scientifiques et plus encore. Ils ont aussi accès au parc, aux jeux d'eau, au terrain de basket-ball, au terrain de football, etc.
- **Atelier d'exploration** : Chacun des groupes aura la chance durant l'été d'explorer de nouvelles activités, telles que le sport, le yoga, le jardin, la nature, la cuisine, le bricolage, ainsi que la science.
- **Service de garde** : Le service de garde est un moment où les enfants sont tous en jeux libre en attendant le début de la journée (service de garde AM) ou en attendant que leur parent vienne les chercher (service de garde PM). Ils ont accès à du matériel polyvalent, tel que des ballons, des livres, des crayons, des petites autos, etc. Lorsque la température le permet, le service de garde se déroule à l'extérieur.
- **Rassemblement** : Les rassemblements sont un moment où les enfants sont regroupés par groupe dans l'Agora et vivent une animation, soit par les animateurs, soit par la coordination.
- **Activité en lien avec la thématique de la semaine** : Chaque vendredi, les groupes se promènent sur le site du camp de jour et effectuent différentes activités en lien avec la thématique de la semaine, et ce, à tour de rôle.



Mesures sanitaires (COVID-19)

En raison de la pandémie de la COVID-19, de nombreuses mesures sanitaires ont été mises en place par la direction du Boucamp. Les mesures sanitaires respectent le *Guide de relance des camps en contexte de COVID-19* (approuvé par la Direction de la Santé Publique du Québec) de l'Association de camp du Québec. Les mesures mises en place sont les suivantes :

- Le respect du 2m de distance entre les enfants, entre les enfants et le personnel, entre le personnel et les parents et entre le personnel ;
- Lavage de mains : À l'arrivée au camp, au début et à la fin de chaque activité, avant d'aller au toilette et immédiatement après, avant les collations et les repas, après s'être mouché et lorsque les mains sont souillées ;
- Instauration de jeux favorisant la distanciation physique ;
- Nettoyage du matériel après chaque usage ;
- Création d'une routine de désinfection ;
- Favoriser l'individualisation du matériel (ex : ciseaux) ;
- Désinfection systématique des classes et des gymnases (poignées de porte et d'armoire, interrupteurs, bureaux, chaises, etc.) ;
- Salle d'isolement pour le personnel ou les enfants présentant des symptômes s'apparentant à la COVID-19 ;
- Adoption de l'étiquette respiratoire ;
- Ajustement des ratios en fonction de ceux prescrits par la Direction de la Santé public (voir p.10) ;





Mesures sanitaires (COVID-19)

Suite...

- Limitation du nombre de personnes pouvant se retrouver dans un endroit de grandeur similaire à une salle de classe à 15 personnes ;
- Limitation du nombre de personnes pouvant se trouver à la salle de bain en même temps à 2 personnes ;
- Port d'équipement de protection individuel (masque, lunettes, visière, sarrau, gants) lorsqu'un contact physique est nécessaire ou lorsque le respect du 2m n'est pas possible (en cas de blessure, de crise) ;
- Favoriser la programmation extérieure ;
- Circulation restreinte sur le site du Boucamp ;
- Minimisation du voyage des objets personnels des enfants entre la maison et le camp ;
- Pour les parents d'enfant faisant parti du groupe Arc-en-ciel (anciennement le groupe INCLUSION), soyez sans crainte que les mesures sanitaires seront renforcés dans ce groupe en raison des contacts physiques plus fréquents !

SOYEZ SANS CRAINTE, CHERS PARENTS, QUE NOS ANIMATEURS REGORGENT D'IDÉES AFIN DE FAIRE DE L'ÉDITION 2020 DU BOUCAMP UN ENDROIT TOUT AUSSI AMUSANT QUE SÉCURITAIRE !!

*Veuillez prendre note qu'il est de la responsabilité de chaque parent de s'assurer de l'état de santé de son enfant avant de venir le reconduire au Boucamp. La direction du camp de jour se réserve toutefois le droit de refuser un enfant au camp s'il présente des symptômes s'apparentant à la COVID-19 (fièvre, toux, fatigue, difficultés respiratoires, perte de goût et d'odorat, etc.)



Saviez-vous que ?

- Le camp de jour prône des valeurs d'inclusion par le biais d'accueil et d'accompagnement d'enfants présentant des besoins particuliers.
- Des accompagnateurs les suivent dans leurs groupes respectifs afin de garantir l'inclusion réussie de ces enfants !
- À ce sujet, le Boucamp dispose d'un groupe exclusivement pour les enfants à besoins particuliers, soit le groupe Arc-en-ciel !
- Les animateurs sont formés en termes de connaissances théoriques et de techniques d'interventions spécifiques que présentent les enfants au camp.
- D'autant plus, plusieurs intervenants du Centre Intégré Universitaire de la Santé et des Services Sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ), soit de l'équipe DI-TSA-DP et Enfance-jeunesse-famille soutiennent l'équipe d'intervention.
- Les animateurs ont tous reçu une formation en premiers soins et la formation DAFA (diplôme d'aptitude à la fonction d'animateur) reconnue à travers le Québec et régie par le Conseil Québécois des Loisirs. Il s'agit d'une formation de 33h théorique et 35h pratique !
- Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien suivant :
www.programmedafa.com
- Les animateurs ont également reçu une formation de surveillance en milieu aquatique afin d'être en mesure de superviser adéquatement les enfants lors de sorties à la piscine.

